

Collectivité  
Territoriale de Corse



OFFICE DU  
DÉVELOPPEMENT  
AGRICOLE ET RURAL  
DE CORSE



# Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier

**Région Corse**

***Février - Juillet 2011***

# SOMMAIRE

## PRESENTATION

- CONTEXTE
- OBJECTIF
- PRINCIPES GENERAUX

## DOCUMENT DE PRESENTATION DES PERIMETRES D'ETUDES DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL REGUINAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

- ÉTAPE 1: PRODUCTION DE LA CARTE GLOBALE DES ZONES FORESTIERES NON DESSERVIES, REUNION DU 28 FEVRIER 2011

### - *Proposition méthodologique*

- Données brutes
- Critères proposés
  - *Essences forestières*
  - *Pente*
  - *Desserte*
- Procédures de manipulation par union des 3 couches créées
- Autres facteurs

### - *Validation méthodologique*

- Critère validé par le comité de pilotage
  - *Pente*
- Modifications à effectuer
  - *Critères*
  - *Autres facteurs*

- ÉTAPE 2 : PROPOSITION DE PERIMETRES D' ACTIONS DES ZONES FORESTIERES POTENTIELLEMENT PRODUCTIBLES NON DESSERVIES V.2, REUNION DU 12 MAI 2011

### - *Proposition méthodologique*

- Critères proposés
  - *Essences forestières*
  - *Desserte*
- Etude de l'indicateur du Girtec
  - *Mise en place d'une échelle de valeurs*
  - *Moyenne des indices de valeurs*
  - *Cumul des indices de valeurs*
- Proposition de périmètres d'études v.1
  - *Outil d'analyse : Agrégation*
  - *Descriptif des 9 périmètres d'études proposés*
  - *Etude statistique des massifs*
    - Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers non desservis et de pente < 80 %
    - Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessible)
    - Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers desservis
    - Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers
  - Récapitulatif totaux
  - Evolution susceptible des dessertes

**- Validation méthodologique**

- Critère validé par le comité de pilotage
  - Desserte
- Modifications à effectuer
  - Essences
  - Périmètres d'études à réajuster

**- ETAPE 3 : PROPOSITION DE PERIMETRES D' ACTIONS DES ZONES FORESTIERES POTENTIELLEMENT PRODUCTIBLES NON DESSERVIES V.2, REUNION DU 5 JUILLET 2011**

**- Proposition méthodologique**

- 4 périmètres proposés avec un grand secteur ciblé de Pin Laricio
  - *Etude statistique des massifs*
    - Alta Rocca
    - Bas Taravo
    - Libio
    - Orezza
    - Le grand secteur de Pin Laricio

**- Validation méthodologique**

- Critère validé par le comité de pilotage
  - Essences
- Périmètres d'études validés

**L'APPEL A PROJET**

- PRINCIPE DE L'APPEL A PROJET
- ENJEU DE L'INTERVENTION
- STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS : 341A

**CONCLUSION – FICHE RECAPITULATIVE**

## PRESENTATION

### CONTEXTE

La loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 a institué le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF). La première phase de ce plan vise à identifier les massifs sous-exploités, soit pour des raisons de desserte insuffisante, soit par absence de gestion.

Il est proposé en premier lieu d'identifier ces massifs par analyse de données régionales à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). Compte-tenu des modes d'exploitation forestière en Corse, le critère qui semble le plus déterminant est la proximité avec une desserte routière, qui fait donc l'objet de cette note méthodologique.

Cette démarche ne peut être qu'une première étape, néanmoins indispensable pour cadrer l'ampleur de la tâche, et peut-être en fixer les limites. Cela devra être enrichi ultérieurement par des données géographiques complémentaires fournies par les acteurs locaux, puis mis en perspective par une analyse critique visant à préciser ce qui pourra être fourni par le SIG.

### OBJECTIF

L'objectif est de déterminer selon une méthode automatique sous SIG des zones forestières potentiellement productives non desservies actuellement.

### PRINCIPES GENERAUX

Pour ce faire il est proposé de travailler en deux temps.

Une première étape consiste à obtenir une carte globale de ces zones non desservies par l'étude de 3 critères simples : la **nature des peuplements forestiers**, l'**accessibilité**, que l'on peut décomposer d'une part par la **présence de dessertes**, compte-tenu des modes d'exploitation forestière habituellement présents en Corse, et d'autre part par la **pente**. Compte-tenu de l'échelle de travail (1/100000), il faudra disposer de données valables et homogènes sur l'ensemble du territoire régional.

La seconde étape sera de confronter à la carte issue de la première étape un ensemble de données susceptible d'apporter un éclairage complémentaire. Ces données pourront recouvrir des thématiques très différentes, et n'ont pas forcément besoin d'être disponibles sur l'ensemble du territoire régional.

Les premières thématiques suivantes sont proposées :

- données relatives à la protection de la nature,
- données relatives aux activités sociales,
- données relatives au foncier,
- données relatives à la gestion forestière.

Cette étape doit rester évolutive et pourra s'enrichir au fur et à mesure de l'apport de nouvelles données par les partenaires.

# DOCUMENT DE PRESENTATION DES PERIMETRES D'ETUDES DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL REGUINAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

**ETAPE 1 : PRODUCTION DE LA CARTE GLOBALE DES ZONES FORESTIERES NON DESSERVIES, REUNION DU 28 FEVRIER 2011**

## **Proposition méthodologique**

### **Nature des données brutes**

- Essences forestières productives :

Source : Inventaire Forestier National -IFN (1/25000, 2003): classe d'entité utilisée « Peuplements\_forestiers\_IFN\_2003 »

- Routes et pistes :

Source : IGN BD-TOPO (précision métrique), classe d'entité utilisée : « ROUTE »

- Zones de pentes :

Source : IGN BD-ALTI (pas de 25m) : calcul de pente à partir du MNT

### **Critères proposés**

#### - Essences forestières :

Il s'agit de définir les zones forestières potentiellement productives.

A partir des données IFN de 2003, 36 types de peuplement sont retenus sur les 75 types répertoriés, pour ne conserver que les peuplements ayant une production significative selon l'IFN.

Ces 36 types sont regroupés en 8 essences dominantes et 5 sous classes pour le maquis forestier.

Tous les autres types (39) sont classés en HORS PRODUCTION.

Le cas particulier des châtaigniers à fruit, est conservé en peuplement de production.

En plus de ce regroupement par essence, il pourrait être pertinent de les classer en fonction d'un indice de valeur des essences afin de faciliter l'identification des zones prioritaires.

Voici les regroupements avec les valeurs d'essence proposées

<b>ESSENCE DOMINANTE</b>	<b>VALEUR</b>
CHATAIGNIER	3
CHENE-LIEGE	3
CHENE VERT	4
HETRE	3
DIVERS FEUILLUS	2
PIN LARICIO	4
PIN MARITIME	2
DIVERS RESINEUX	2
Tous maquis forestiers	1
HORS PRODUCTION	0

Tout ce qui est hors production ne sera pas pris en compte lors des croisements de données

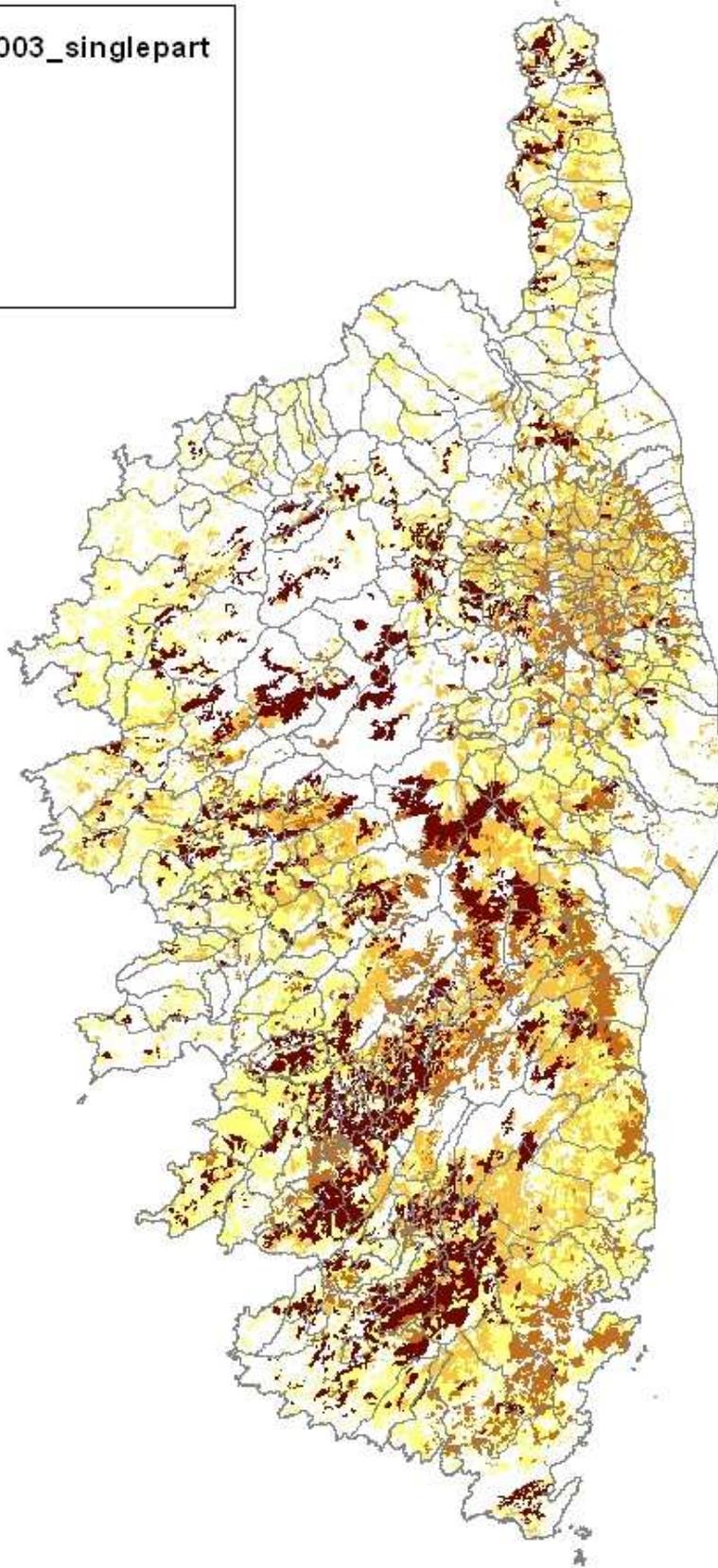
Ainsi, les surfaces obtenues (surface hors production exclue) sont de l'ordre de 4342 km<sup>2</sup> et représente 49 % du territoire corse.

<b>VALEUR ESSENCE</b>	<b>Surface (km2)</b>	<b>%</b>
1 : Faible	1838.01	42.33
2 : Moyenne	1046.77	24.11
3 : Forte	554.88	12.78
4 : Très forte	902.81	20.79



ESS\_DOM\_IFN\_2003\_singlepart  
 ESS\_VALUE

-  1 Faible
-  2 Moyenne
-  3 Forte
-  4 Très Forte



0 5 10 20 Kilomètres  


1:800 000

## - Desserte :

### 1. Principe

On souhaite délimiter les surfaces situées à proximité des routes et pistes où un réseau de desserte supplémentaire conséquent n'est en principe pas nécessaire pour l'exploitation forestière.

Le seuil de distance testé est de 500 m de part et d'autre des routes et pistes.

*Proposition de la valeur seuil :*

*La distance de 500 m autour des routes et pistes semble assez pertinente. Si elle provient initialement d'une analyse empirique des techniques locales d'exploitation forestière, elle a été corroborée par les résultats de l'inventaire des coupes de chêne vert réalisé par l'ODARC en 2006 où il apparaît que l'immense majorité de ces coupes se trouvent dans ce rayon de 500m.*

### 2. Définition

Selon la documentation de la BD TOPO, un tronçon de route est une « *portion de voie de communication destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs et des relations qui la concerne* ».

Attention, les voies publiques et privées ne sont distinguées d'aucune façon dans cette base de données.

### 3. Données concernées

Les entités sont triées et sélectionnées pour ne conserver que celles correspondantes aux routes et aux pistes.

Ainsi, dans la classe d'entités ROUTE, il existe plusieurs champs.

Seul 1 champ sert véritablement pour cette extraction:

- NATURE : quasi autoroute, bretelle, route à deux chaussées, route à 1 chaussée, route empierrée, chemin, piste cyclable, sentier, escalier

4 autres champs peuvent être intéressants à titre informatif

- PREC\_PLANI\_: précision géométrique planimétrique (cf annexe pour détail)
- CL\_ADM : Départementale, Nationale, Autre
- NUMERO : numéro de la route quand il existe
- IMPORTANCE : Hiérarchisation de 1 à 5 selon importance du trafic

A partir du champ NATURE, on exclut ainsi les sentiers, piste cyclable et escalier.

A noter, concernant les chemins, la documentation précise qu' « ils ne sont pas forcément carrossables par tous les véhicules et par tout temps ».

Pour faciliter la hiérarchisation de la praticabilité, on propose à partir des définitions des valeurs du champ NATURE de route une reclassification en fonction du revêtement (champ créé : REVETEMENT) :

0= hors sujet

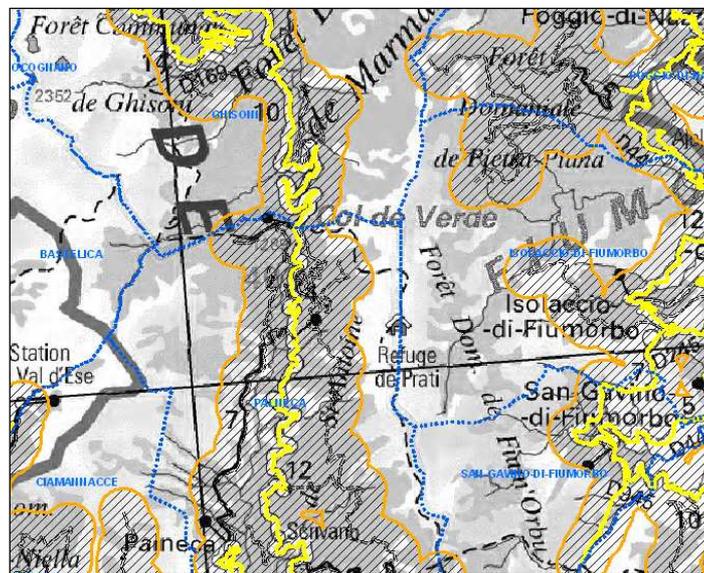
- 1= Revêtu (quasi autoroute, bretelle, route à deux chaussées, route à 1 chaussée),
  - 2= Sommairement revêtu (route empierrée),
  - 3 =Non revêtue (chemin)
- (Cf en annexe la définition des natures de tronçons de routes)

#### 4. Zone tampon (500m)

On applique sur cette sélection de routes et pistes, une zone tampon de 500 m.

Cela permet d'obtenir une zone que l'on qualifiera « desservie », soit parce qu'elle est directement à proximité d'une desserte, soit parce qu'une desserte de faible longueur peut être envisagée. Toutefois, cette méthode ne présume pas de la praticabilité par les grumiers des dessertes identifiées.

La carte ci-dessous illustre la zone tampon de 500 m autour des dessertes identifiées.



#### 5. Considération de la donnée source : BD-TOPO de l'IGN

Avantages :

- Précision planimétrique de 0.5 à 1.5 m pour plus de 95 % des entités concernés (cf détail en annexe)
- Mise à jour des données très récentes (2010)

Inconvénient : nombre d'objet très conséquent qui ralentit considérablement les traitements éventuels.

La BD-CARTO de l'IGN initialement prise en compte a été mise de côté car elle est ancienne (2002) et ne présente qu'une précision 1/50000, elle est de plus beaucoup moins exhaustive.

L'ONF a également mis à disposition une base de données « desserte ». L'inconvénient est qu'elle n'est actuellement pas à jour, et qu'elle est basée sur un

référentiel ancien (BD-CORSE, base de donnée spécifique à la Corse au 1/25000 qui date du début des années 2000).

Suite à comparaison de cette couche avec la BD-TOPO (méthodologie de comparaison disponible), il s'avère qu'une fois la zone tampon de 500 mètres effectuée, les dessertes non prises en compte sont très négligeables ou hors sujet (sentiers).

Toutefois, cette base de données contient des indications de suivi de l'ONF (pistes et routes forestières à créer ou à rénover) qu'il peut être utile de connaître à titre indicatif pour le choix des zones à desservir.

D'autres données de suivi de données sur les dessertes des différents gestionnaires forestiers pourront apporter ainsi des indicateurs.

### - Pente :

La pente est une contrainte forte dans la mise en place de dessertes. On considère pour l'instant une zone potentiellement à desservir si la pente est inférieure à 80%.

*Proposition de la valeur seuil :*

*Le seuil d'exclusion de pente proposé est à 80%. Il a semblé pertinent suite à comparaison des résultats avec un seuil à 60% et discussion avec des personnes de terrains.*

*En effet, la prise en compte d'une pente à 60% exclut la grande majorité des zones de forêt encore non desservie. Les données de pente à 60% sont disponibles.*

Deux classes ont été déterminées :

- Pentes inférieures à 80 %
- Pentes supérieures à 80 %

Pour mieux répondre à la problématique :

- les zones de pente supérieures à 80% distantes de moins de 200m ont été agrégées.
- la surface minimale d'une entité de pente est au moins égale à 1ha.

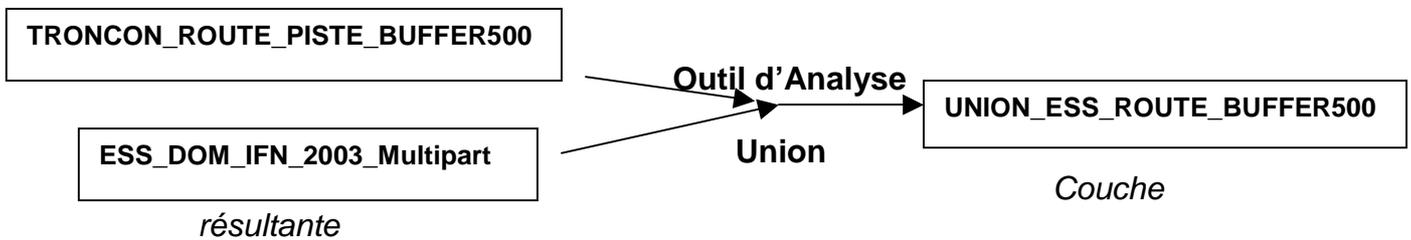
**Procédures de manipulation par union des 3 couches créées, pour identifier les zones sans desserte.**

En croisant les trois premiers critères de la présente méthodologie, des cartes représentant des massifs non desservis ont pu être établies.

**1- Union des 2 couches routes et essences :**

Couches : TRONCON\_ROUTE\_PISTE\_BUFFER500 et ESS\_DOM\_IFN\_2003\_Multipart

Cette union permet d'associer les données ROUTES et les données ESSENCES, pour ne conserver ensuite que les entités qui ont les caractéristiques essences dominantes répondant à un intérêt de production.

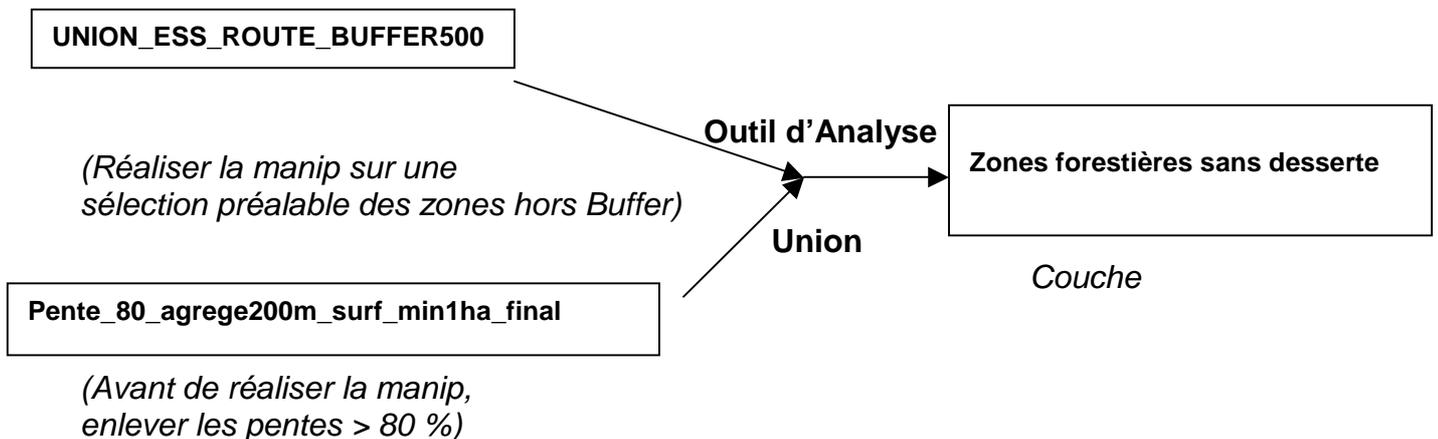


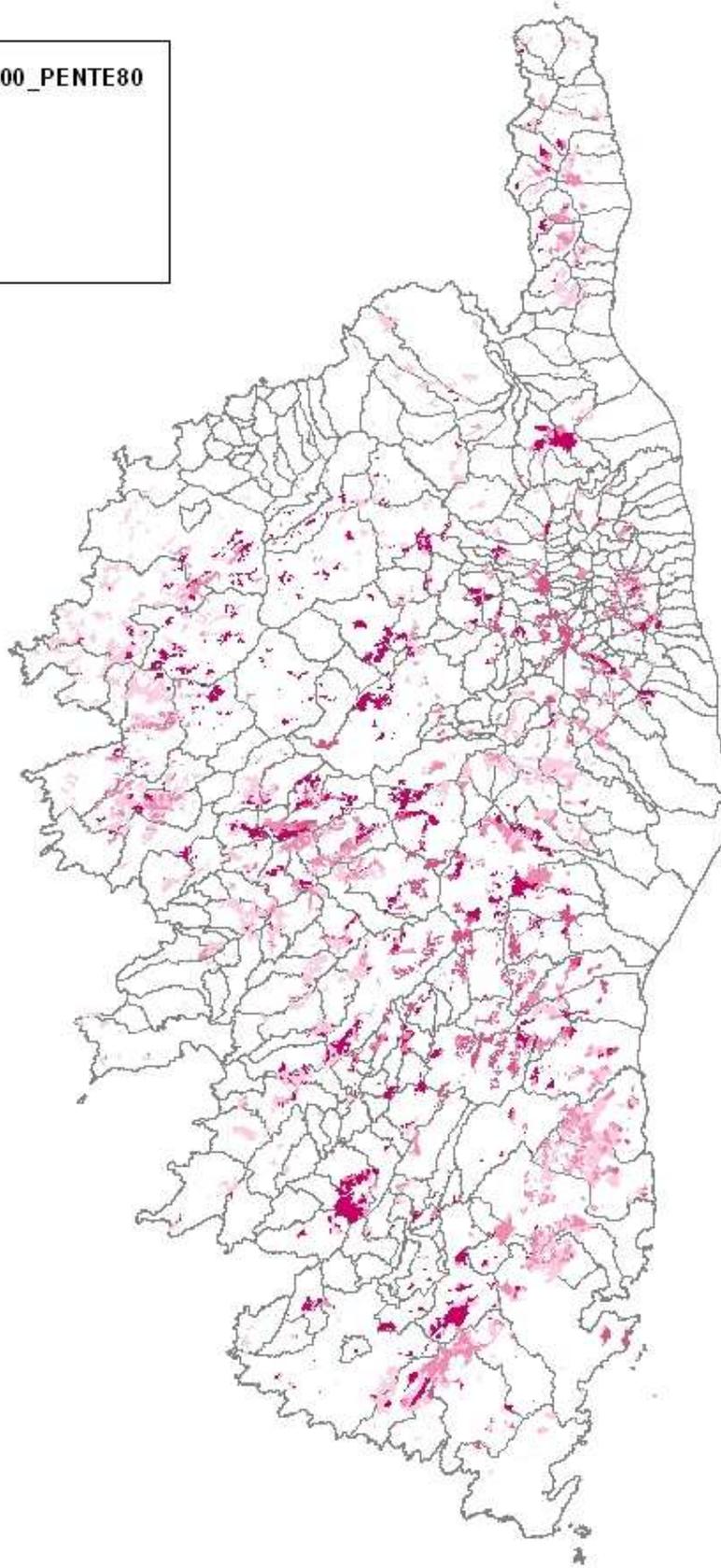
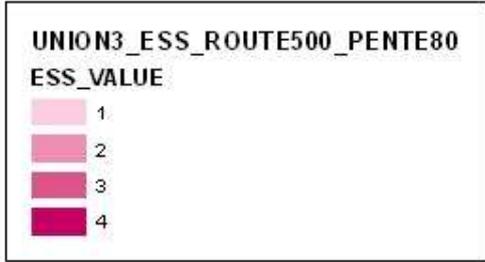
Mise au point de cette nouvelle couche: Enlever les entités correspondant à :  
Ess\_dom\_D = ' '

(Cette couche conserve les données ESS\_DOM\_IFN\_2003 dans la zone Buffer500, pour se garder la possibilité de réaliser des analyses ultérieures dans la zone couverte par le Buffer)

**2 – Union des 2 couches pentes et union essence-route :**

Couches :  
Pente\_80\_agrege200m\_surf\_min1ha\_final et UNION\_ESS\_ROUTE\_BUFFER500





0 5 10 20 Kilomètres



**1:800 000**

## Autres Facteurs

Pour affiner ces premiers résultats, en restant dans une méthode automatique de traitement de données SIG, on peut préciser l'identification des zones productives non desservies en utilisant d'autres facteurs dont il faudra fixer :

- l'intérêt
- les seuils ou poids de contrainte
- un coefficient de pondération pour les comparer entre eux
- les surfaces minimales à considérer

Voici une liste non exhaustive de facteurs que l'on pourrait prendre en compte :

NB : Ci-dessous, les données indiquées « utilisables » sont déjà existantes et traitées, « mobilisables » : existante mais non traitée, « à mobiliser » : existence et fournisseur à définir

- Biophysiques

Certains facteurs biophysiques peuvent déterminer une moindre productivité des peuplements forestiers (altitude, exposition,...),

*Données utilisables : BD-ALTI IGN, seuils à définir*

- Risque incendie

Les zones à risque fort d'incendie, dont la production forestière peut être sujette à caution,

*Données utilisables : Cartographie du risque incendie en Corse ou cartographie de l'aléa moyen annuel synthétique (d'après ONF et PPFENI, 2006)*

*Valeur de classe : Aléa modéré, moyen, élevé et très élevé.*

- Valeur environnementale

Si d'un point de vue purement juridique seule la réserve biologique intégrale (gérée par l'ONF) empêche tout aménagement même s'il peut y avoir des contraintes réglementaires, le plan national forestier de 2006-2015 préconise le respect de la biodiversité. Aussi, il paraît souhaitable d'intégrer une approche prenant en compte la valeur patrimoniale.

On pourrait admettre que plus cette dernière est forte, plus la création de desserte est peu ou moins souhaitable.

Pour cela on propose de s'appuyer sur la méthode d'identification des espaces patrimoniaux de l'étude sur « *Le bilan spatial sur les valeurs et les risques du pin maritime en Corse pour l'aide à la gestion durable* » (Université de Corse-ODARC, programme VEGETATIO -2008) qui s'appuie elle-même sur les travaux de l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels).

Cette étude propose une classification des différents espaces patrimoniaux tel que :

Espaces patrimoniaux	Valeur
Arrêtés de protection de biotopes	4
Sites classés	4
Réserves naturelles	4
Réserves de chasse	4
Réserves Man And Biosphere	4
Réserves biologiques intégrales et dirigées	4
Propositions de Sites d'Intérêt Communautaire – Natura 2000	3
Zones de Protection Spéciales	3
Zones Ramsar	3
Sites inscrits	3
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 et 2	2
Loi littoral – Espaces remarquables	2
Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux	2
Zones d'inventaire – Natura 2000	2
Parc Naturel Régional de Corse	1
Loi littoral – Espaces proches du rivage	1

Source : D'après étude sur pin maritime (2008)

Puis on considère que plus le nombre d'espaces patrimoniaux se superposent plus la valeur patrimoniale augmente (on additionne les valeurs) tel que :

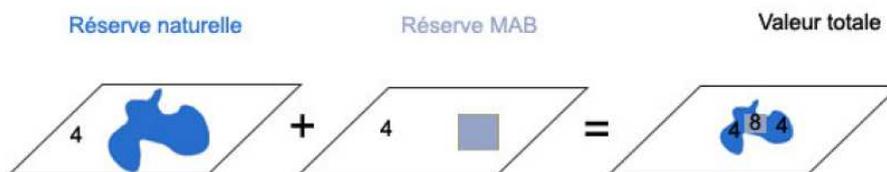


Figure 5 : Exemple d'union de deux couches d'information.

Source : étude sur pin maritime (2008)

*Données utilisables : résultat de la valeur patrimoniale de l'étude pin*

*Données mobilisables : donnée du tableau 4, à reclassifier et retraiter si besoin*

- Fréquentation touristique

Les zones à forte fréquentation touristique

*Données mobilisables : à voir, l'étude sur le pin propose une méthodologie pour établir la valeur touristique, toutefois en ce qui concerne les forêts publiques, l'ONF a déjà disposition déjà une classification qui permet d'identifier les forêts à vocation touristique*

- Foncier

Pour les forêts publiques, on dispose des données ONF, qui en distingue les différents types.

*Données utilisables : ONF*

Pour les zones de forêts privées, le morcellement (nombre de propriétaire) ne facilite pas les projets d'aménagements.

*Données mobilisables : BD Parcellaire IGN*

*Croisement pour les forêts IFN, hors zonage ONF, avec le nombre de parcelles (donnée LOCALISANT)*

- Usages forestiers

En ce qui concerne les forêts publiques, il existe une base de données « Série » gérée par l'ONF.

Les séries permettent d'identifier une vocation par zone forestière : touristique, cynégétique, protection...

Dans le cadre du PPRDF, l'ONF préconise de ne prendre en compte que les séries de Production.

D'autres prises en compte de données sont envisageables comme l'inventaire des zones de coupe de chêne vert, les aménagements forestiers, les plans simples de gestion,

*Données utilisables : coupe chêne vert (ODARC),*

*Données à mobiliser : Aménagement forestier et Plan Simple de Gestion : données exploitables sous SIG existantes ?*

*A confirmer par les gestionnaires forestiers*

## Validation méthodologique

### Critère validé par le comité de pilotage

#### - Pente

La pente est une contrainte forte dans la mise en place de dessertes.

Le seuil d'exclusion de pente proposé est à 80%. Il a semblé pertinent suite à une comparaison des résultats avec un seuil à 60% et discussion avec des personnes de terrains.

En effet, la prise en compte d'une pente à 60% exclut la grande majorité des zones de forêt encore non desservie. Les données de pente à 60% sont disponibles.

Le **seuil d'exclusion** de pente proposé est donc validé à **80%**.

Deux classes ont été déterminées :

- Pentes inférieures à 80 %
- Pentes supérieures à 80 %

### Modifications à effectuer

#### - Critères :

- Essences forestières

L'index de valeur a été globalement rejeté. Il semble nécessaire de laisser les **essences dominantes par peuplement**.

En effet, pour certaines essences, il apparaît difficile de pouvoir avoir une vision globale, notamment pour le pin maritime par exemple.

Certaines zones de cette essence devraient disparaître à cause du Matsucoccus, mais pourraient être remplacées par du chêne vert qui est une essence à forte valeur ajoutée.

De plus la prise en compte des peuplements avec un traitement en transformation (Pin Maritime → pin laricio) n'apparaît pas avec ce classement par indice des essences.

- Desserte

La mise en tampon à 500m de part et d'autres des dessertes paraît trop large.

La zone que l'on peut qualifier de « desservie » devrait après discussion avec le comité de pilotage être réajuster à **250m** semble.

#### - Autres facteurs :

- Patrimoine environnemental :

L'approche méthodologique proposée doit servir de support de réflexion mais n'a pas de valeur d'exclusion.

La présence d'espaces naturels protégés n'empêche pas de pouvoir faire des aménagements et dans certains cas, ils sont préconisés.

Quand les massifs seront identifiés, il faudra se rapprocher des organismes compétents, pour avoir une approche plus fine concernant cette problématique (notamment pour les espèces protégées).

- Risque incendie :

La mise en place de ZAL contribue à faire diminuer les zones de production (exemple de la forêt de production d'Asco).

- Foncier :

En plus du zonage ONF, on pourra prendre en compte pour le privé le morcellement foncier.

- Le GIRTEC a notamment mené une étude sur le morcellement, les biens non délimités et les propriétaires décédés (âge >99 ans) avec des résultats par commune.

- Le CRPF a des cartes PDF pouvant apporter un complément d'information.

- Facteur humain :

Prendre en compte le dynamisme à travers :

- le nombre de DGD (PSG+CBPS): le CRPF doit fournir un listing avec le nombre de DGD par commune
- l'activité des coopératives : la coopérative doit fournir la liste des documents en cours d'élaboration par commune, le nombre de ses adhérents par commune

## ETAPE 2 : PROPOSITION DE PERIMETRES D' ACTIONS DES ZONES FORESTIERES POTENTIELLEMENT PRODUCTIBLES NON DESSERVIES V.2, REUNION DU 12 MAI 2011

### Proposition méthodologique

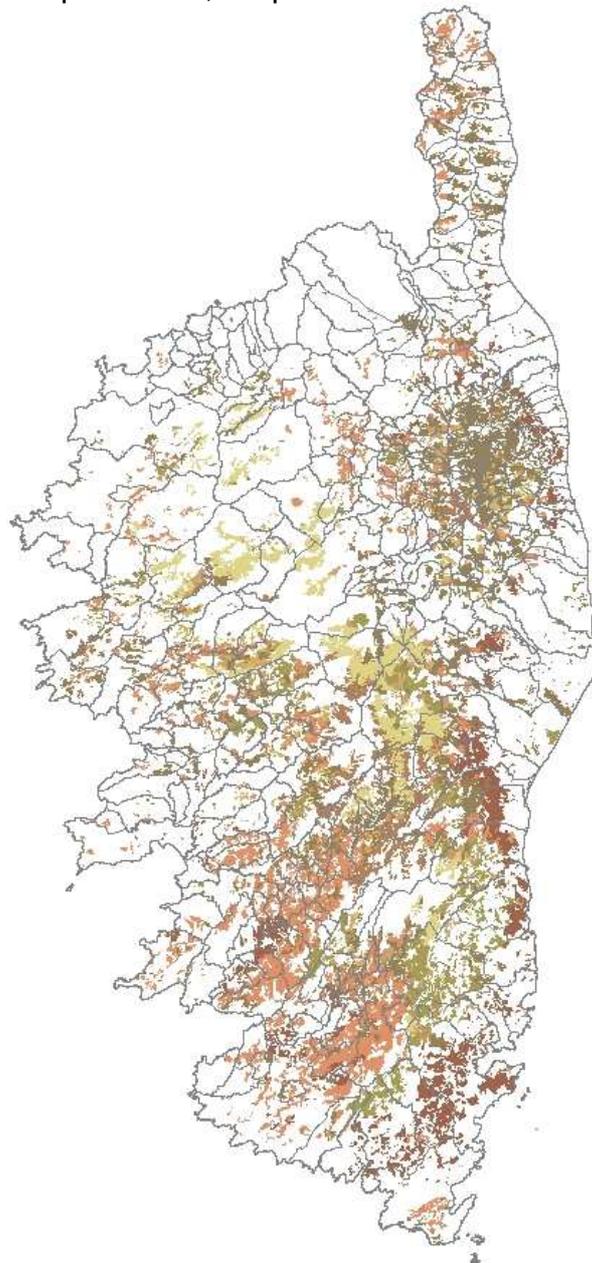
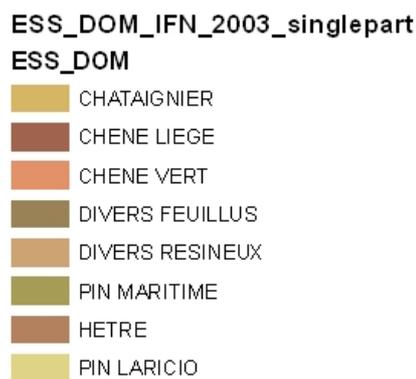
#### Critères proposés

- Essences forestières productives

Il s'agit de définir les zones forestières potentiellement productives.

Suite à la réunion du 28 février 2011, la proposition de classement des essences dominantes en fonction d'un indice de valeur afin de faciliter l'identification des zones prioritaires n'a pas été retenue, notamment à cause de la difficulté de la prise en compte du pin maritime.

Les 8 groupes d'essences dominantes sont donc : le châtaignier, le chêne liège, le chêne-vert, l'hêtre, les divers feuillus, le pin laricio, le pin maritime et les divers résineux.



- Dessertes existantes (routes et pistes)

On applique sur cette sélection de routes et pistes, une zone tampon de 250 m.

Cela permet d'obtenir une zone que l'on peut qualifier de « desservie », soit parce qu'elle est directement à proximité d'une desserte, soit parce qu'une desserte de faible longueur peut être envisagée. Toutefois, cette méthode ne présume pas de la praticabilité par les grumiers des dessertes identifiées.

### Etude de l'indicateur du GIRTEC

L'étude du GIRTEC permet de prendre en compte, à titre d'indicateur, le morcellement, les biens non délimités et les propriétaires décédés (âge >99 ans) avec des résultats par commune.

L'objectif est de mettre en place des indices de valeurs sur plusieurs données afin de les combiner et d'effectuer une moyenne entre indices.

Pour cela on propose de s'appuyer sur la méthode d'identification des espaces patrimoniaux de l'étude sur « *Le bilan spatial sur les valeurs et les risques du pin maritime en Corse pour l'aide à la gestion durable* » (Université de Corse-ODARC, programme VEGETATIO -2008) qui s'appuie elle-même sur les travaux de l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels).

Suite à la dernière réunion de la commission, les statistiques foncières communales ont été communiquées par le GIRTEC.

#### Mise en place d'une échelle de valeurs

Dans le tableau excel des statistiques foncières communales, 4 champs peuvent permettre la mise en place d'une échelle de valeur.

Ce sont les champs suivants :

- PRTBND (pourcentage des biens non délimités)
- PRSURBND (pourcentage des surfaces de BND)
- PPARDECPHY (Pourcentage des « parcelles décédées physiques »)
- PSURDECPHY (Pourcentage des « surfaces décédées physiques »)

A partir du champ PRTBND, on remarque les résultats qui sont en pourcentages. On peut ainsi établir 4 classes. On crée donc un nouveau champ **VALPRTBND** afin d'obtenir une échelle de 1 à 4 pour calculer par la suite les contraintes.

Pourcentage	Communes	Indice de valeur
0 – 0.5 %	14	0
0.5 – 5 %	172	1
5 – 10 %	104	2
10 – 15 %	40	3
> 15 %	30	4

A partir du champ PRTSURBND on peut également établir 4 classes. On crée donc un nouveau champ **VALPSURBND** afin d'obtenir une échelle de 1 à 4 pour calculer par la suite les contraintes.

Pourcentage	Communes	Indice de valeur
0 – 0.5 %	14	0
0.5 – 10 %	188	1
10 – 20 %	82	2
20 – 30 %	38	3
30 – 80 %	38	4

A partir du champ PPARDECPHY, on peut également établir 4 classes. On crée donc un nouveau champ **VALPRTDEC** afin d'obtenir une échelle de 1 à 4 pour calculer par la suite les contraintes.

Pourcentage	Communes	Indice de valeur
8 – 30 %	107	1
30 - 45 %	105	2
45 - 60 %	86	3
> 60 % (max 88%)	62	4

A partir du champ PSURDECPHY on crée n nouveau champ **VALPSURDEC** afin d'obtenir une échelle de 1 à 4 pour calculer par la suite les contraintes.

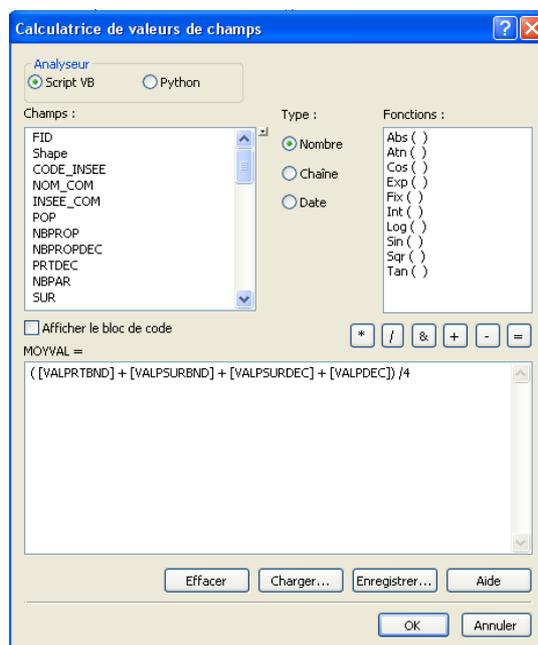
Pourcentage	Communes	Indice de valeur
1 – 25 %	63	1
25 – 50 %	144	2
50 – 75 %	126	3
75 - 98%	27	4

### Calcul de la moyenne des indices de valeurs

Afin d'effectuer la moyenne des 4 indices de valeurs calculés précédemment, on crée un nouveau champ que l'on nomme MOYVAL (réel double, échelle décimale à 1). Ainsi on effectue un calcul de valeurs simples comme si dessous.

La moyenne varie ici de 1 à 4. Il semble intéressant ici de la couper en 3 classes.

Communes	Classes
188	[0.5 – 2[
119	[2 – 3[
53	[3 - 4]

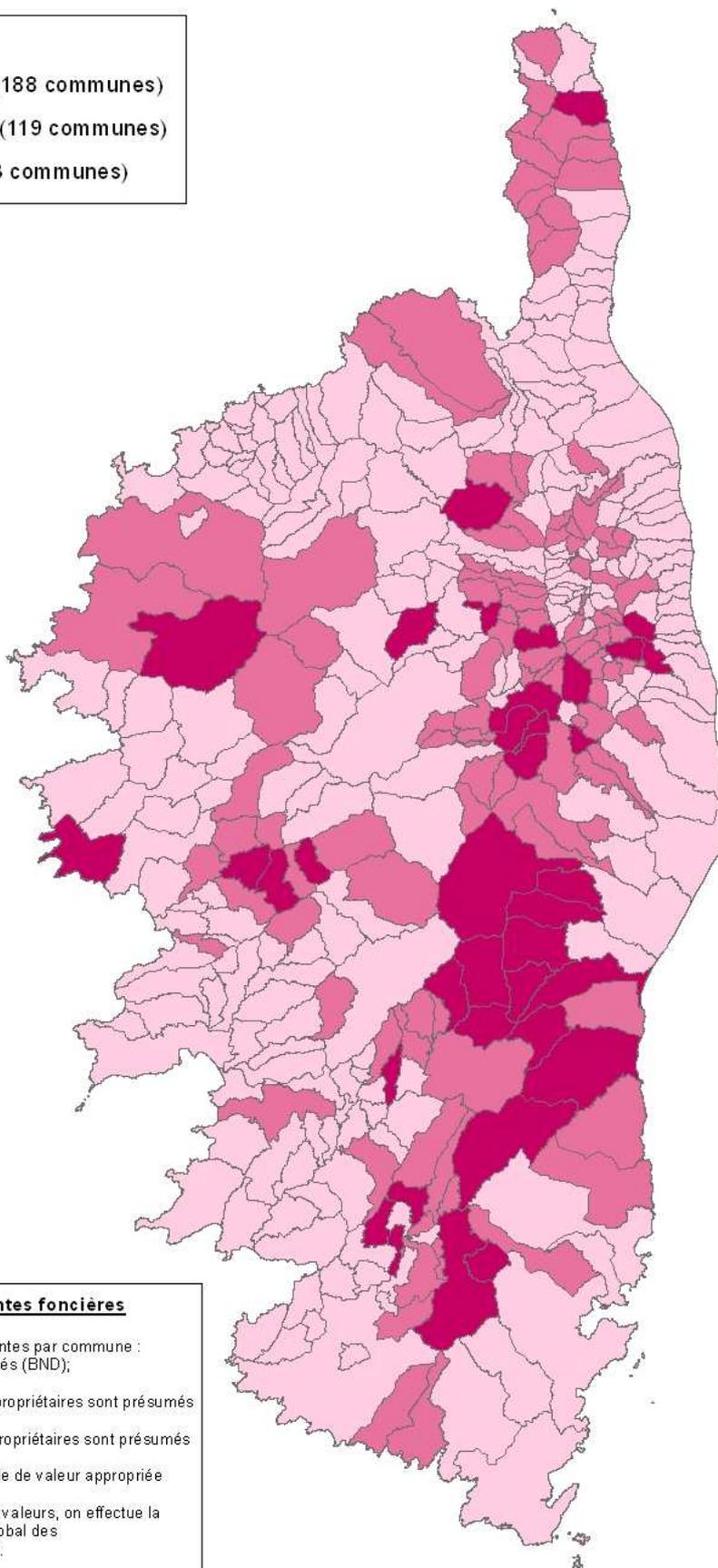




**Facteur Foncier**  
**Moyenne des valeurs**

**Moyenne des valeurs**

-  0,5 - 2,0 Faible (188 communes)
-  2,1 - 3,0 Moyen (119 communes)
-  3,1 - 4,0 Fort (53 communes)



**Méthode contraintes foncières**

On considère 4 contraintes importantes par commune :

- % du nombre de Bien Non Délémités (BND);
- % des surfaces de BND;
- % des parcelles privées dont les propriétaires sont présumés décédés ( âge > 99 ans );
- % des surfaces privées dont les propriétaires sont présumés décédés ( âge > 99 ans ).

On met ensuite en place une échelle de valeur appropriée pour chaque contrainte de 0 à 4.

Apartir de ces différents indices de valeurs, on effectue la moyenne afin d'obtenir un indice global des contraintes foncières par commune.

## Calcul du cumul des indices de valeurs

Afin d'effectuer la somme des 4 indices de valeurs calculés précédemment, on crée un nouveau champ que l'on nomme **CUMULVAL** (réel double, échelle décimale à 1). Ainsi on effectue un calcul de valeurs simples afin d'obtenir 4 nouvelles classes de valeurs.



**ODARC**

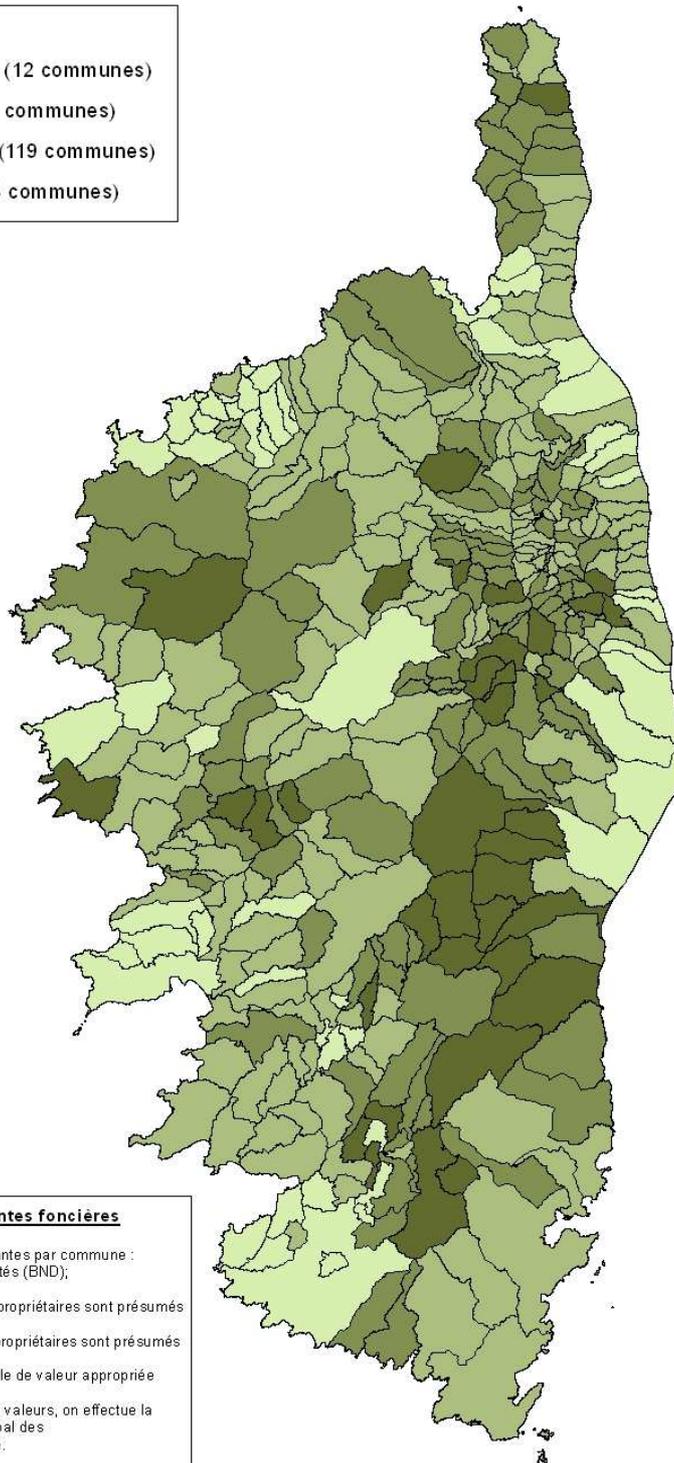
PPRDF Région Corse  
Proposition de localisation et d'évaluation de zones forestières potentiellement productives sans desserte

### *Facteur Foncier Cumul des valeurs*



#### **Cumul des valeurs**

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
|  | Très Faible 2 - 4 (12 communes) |
|  | Faible 4 - 8 (176 communes)     |
|  | Moyenne 8 - 12 (119 communes)   |
|  | Forte 12 - 16 (53 communes)     |



#### **Méthode contraintes foncières**

On considère 4 contraintes importantes par commune :

- % du nombre de Bien Non Délimités (BND);
- % des surfaces de BND;
- % des parcelles privées dont les propriétaires sont présumés décédés (âge > 99 ans);
- % des surfaces privées dont les propriétaires sont présumés décédés (âge > 99 ans).

On met ensuite en place une échelle de valeur appropriée pour chaque contrainte de 0 à 4.  
A partir de ces différents indices de valeurs, on effectue la somme afin d'obtenir un indice global des contraintes foncières par commune.

0 5 10 20 Kilomètres



1:550 000

Source : GIRTEC

Cartographie ODARC - Division Aménagement Forestier et Rural, Avril 2011

## Proposition de périmètres d'études v.1

### Agrégation

L'objectif à atteindre étant de définir des zones d'actions, à partir de ce premier zonage obtenu, il a semblé intéressant d'avoir une approche très simple, de type surfacique.

Le fil directeur étant : plus une surface non desservie est grande, plus son intérêt d'être pris en compte est important.

Une première analyse des surfaces a été effectuée, par essence et toute essences confondues, afin d'identifier les zones par classes de surfaces.

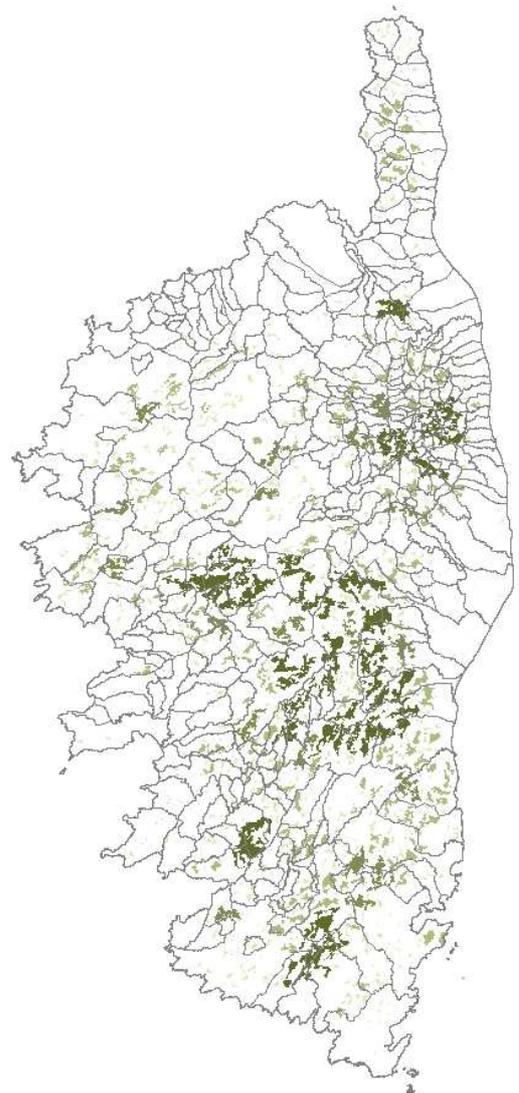
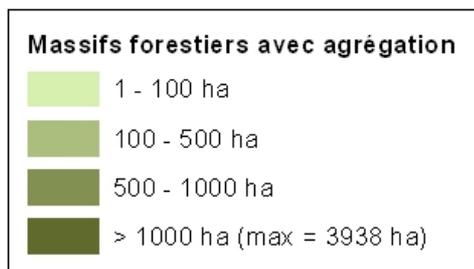
Toutefois, l'ensemble des zones étant assez morcelées, il n'était pas évident de mettre en relief un périmètre d'action de manière évidente.

Aussi, afin de pouvoir plus facilement identifier les zones non desservies contiguës et d'avoir une vision plus générale, il nous a semblé intéressant de rassembler les zones non desservies géographiquement proches.

Les **zones distante de 250m (>1ha)** ont ainsi été **agrégées** et étudiées par classe de surface afin de constituer des zones non desservies plus globales.

Afin de définir des périmètres d'actions cohérents, et au vu des autres données communiquées par les différents gestionnaires, il est proposé de définir les périmètres et zones en s'appuyant sur les limites administratives des communes.

Nous proposons de retenir principalement les communes où les classes de surfaces non desservies contiguës selon la méthode proposée ci-avant sont supérieures ou égales à 1000ha.



Cette approche croisée pour l'instant uniquement avec l'expérience de terrain des agents de l'ODARC a permis de délimiter **9 périmètres** comprenant des zones forestières non desservies « principales ».

## **Descriptif des périmètres comprenant des zones forestières non desservies « principales ».**

On propose 9 périmètres d'actions :

- Alta Rocca (8 communes);
- Bas Taravo (4 communes);
- Fiumorbu Nord (7 communes);
- Fiumorbu Sud (5 communes);
- Haut Taravo (10 communes);
- Libio (7 communes);
- Orezza (13 communes);
- Stella (7 communes);
- Stu Pietro (25 communes).

Descriptif des communes dans chaque périmètre :

- Alta Rocca : Sotta, San Gavino di Carbini, Carbini, Levie, Foce, Figari, Monacia d'Aullène, Pianottoli Caldarolli

- Bas Taravo : Petreto Bicchisano, Moca Croce, Olmeto, Casalabriva

- Fiumorbu Nord : Luggo di Nazza, Vezzani, Vivario, Muracciole, Ghisoni, Pietroso, Poggio di Nazza

- Fiumorbu Sud : Isolaccio di Fiumorbu, San Gavino di Fiumorbu, Chisa, Prunelli di Fiumorbu, Ventiseri, Serra di Fiumorbu, Solaro

- Haut Taravo : Frasseto, Palneca, Ciamannacce, Cozzano, Sampolo, Tasso, Guitera les Bains, Zicavo, Zevaco, Corrano

- Libio : Azzana, Rezza, Murzo, Poggiolo, Orto, Pastricciola, Guagno

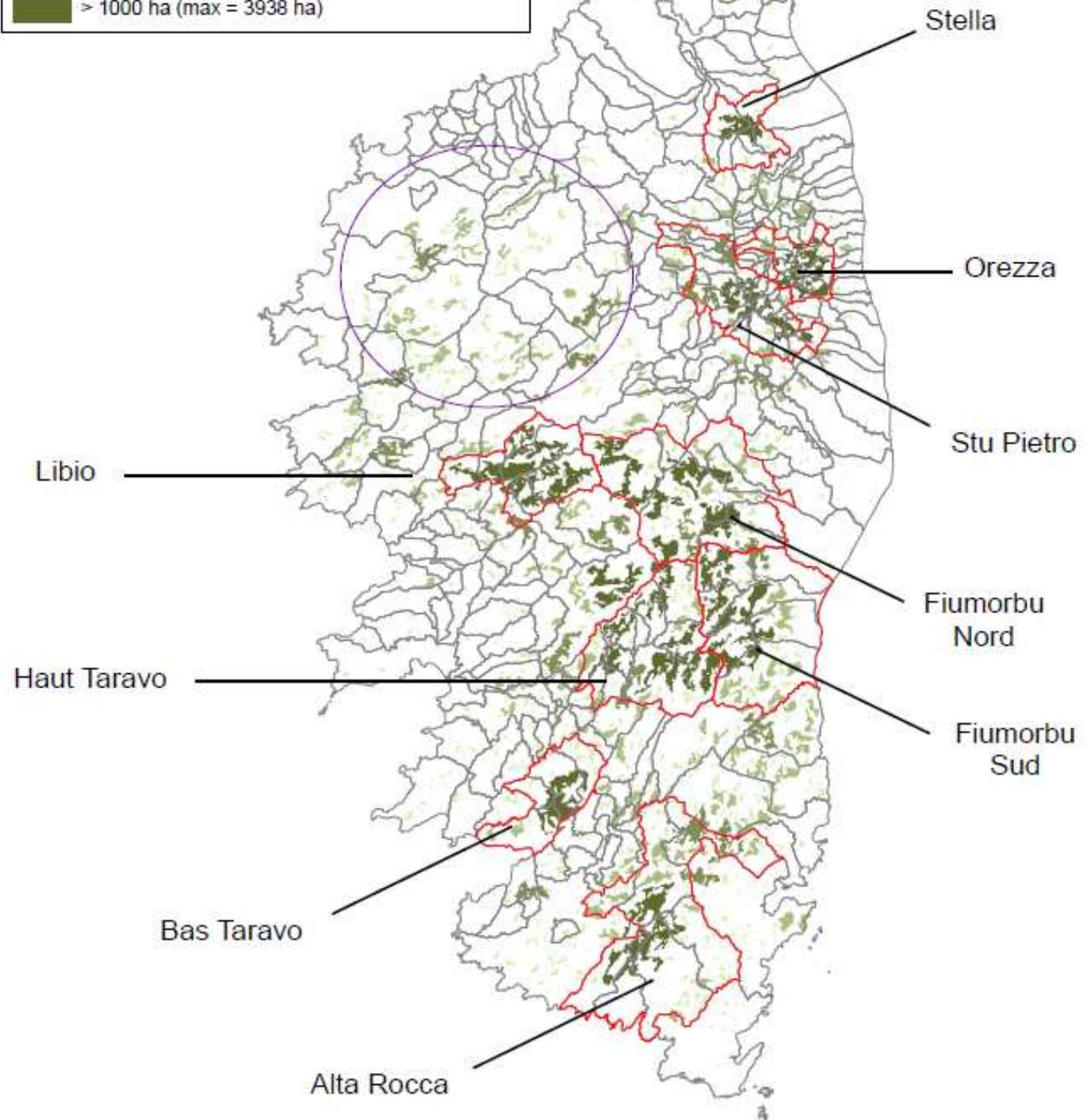
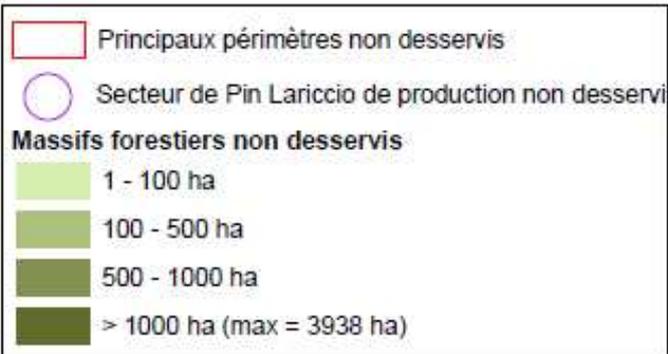
- Orezza : Ficaja, Croce, Parata, Valle d'Orezza, Santa Reparata di Moriani, Monacia d'Orezza, Piazzole, San Damiano, Velone Orneto, Felce, San Giovanni di Moriani, Pero Casevecchie

- Stella : Bigorno, Volpajola, Campitello, Rutali, Scolca, Murato, Vignale

- Stu Pietro : Carpineto, San Lorenzo, Pie d'Orezza, Erone, Cambia, Alzi, Pianello, Bustanico, Carticasi, Rusio, Mazzola, Piobetta, Saliceto, Gavignano, Carcheto Brustico, Novale, Perelli, Tarrano, Matra, Moita, Pietra di Verde, Pietricaggio, Piazzali, Castineta, Piedipartino.



**Proposition de périmètres d'études**



0 5 10 20 Kilomètres

1:550 000

## Etude statistique des massifs

**Tableau 1 : Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers non desservis et de pente < 80 %**

Somme des surfaces (ha)	Essences dominantes								
	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime	Total
<b>Périmètres d'actions</b>									
Alta Rocca	2,99	961,86	3713,32	585,22	297,18		74,10	2609,63	8244,31
Bas Taravo		189,21	2269,35	305,54				168,49	2932,59
Fiumorbu Nord	129,92	287,10	527,67	1903,48	805,02	989,07	3279,66	1140,54	9062,46
Fiumorbu Sud	34,08	1979,09	901,96	1524,59	925,89	632,55	394,83	1151,51	7544,51
Haut Taravo	144,82		1419,87	1621,05	300,05	3407,98	410,33		7304,10
Libio	598,59		731,96	937,33	907,13	44,12	1030,53	1024,15	5273,82
Orezza	687,25	6,26	138,02	1544,75		56,15			2432,43
Stella	110,10	122,41	838,12	493,71					1564,34
Stu Pietro	521,15	3,05	692,47	1587,20	295,53	1719,50	13,90	284,20	5117,00
<b>Surface des 9 périmètres</b>	<b>2228,91</b>	<b>3548,99</b>	<b>11232,75</b>	<b>10502,86</b>	<b>3530,81</b>	<b>6849,38</b>	<b>5203,34</b>	<b>6378,52</b>	<b>49475,56</b>
Hors périmètre	1876,12	3417,55	14423,98	13051,26	1734,09	1948,14	4997,65	6279,28	47728,08
<b>Surface totale</b>	<b>4105,03</b>	<b>6966,54</b>	<b>25656,73</b>	<b>23554,12</b>	<b>5264,90</b>	<b>8797,51</b>	<b>10200,99</b>	<b>12657,81</b>	<b>97203,63</b>

**Tableau 2 : Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessible)**

Somme des surfaces (ha)	Essences dominantes								
	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime	Total
<b>Périmètres d'actions</b>									
Alta Rocca		17,33	86,90	8,19	10,00		1,98	134,65	259,05
Bas Taravo			19,98	0,02				1,57	21,57
Fiumorbu Nord	8,62	0,11	103,22	73,51	55,12	88,67	679,98	36,31	1045,54
Fiumorbu Sud	0,20	1,73	138,24	125,23	177,03	260,70	94,99	118,79	916,90
Haut Taravo			50,02	196,99	31,85	363,96	69,53		712,35
Libio	3,05		198,08	115,12	66,25	42,97	167,20	187,89	780,56
Orezza	122,82		32,85	570,36		6,70			732,73
Stella	0,41	0,13	5,71	2,66					8,89
Stu Pietro	6,31		61,11	70,97	0,00	134,66		0,48	273,53
<b>Surface des 9 périmètres</b>	<b>141,40</b>	<b>19,29</b>	<b>696,11</b>	<b>1163,06</b>	<b>340,24</b>	<b>897,66</b>	<b>1013,68</b>	<b>479,68</b>	<b>4751,12</b>
Hors périmètre	28,07	22,01	1174,98	389,43	241,11	325,10	1008,20	516,75	3705,65
<b>Surface totale</b>	<b>169,47</b>	<b>41,30</b>	<b>1871,08</b>	<b>1552,49</b>	<b>581,36</b>	<b>1222,76</b>	<b>2021,87</b>	<b>996,44</b>	<b>8456,77</b>

**Tableau 3 : Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers desservis.**

Somme des surfaces (ha)	Essences dominantes								
	Périmètres d'actions	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime
Alta Rocca	25,05	4213,27	4649,67	1313,77	233,06		57,74	759,31	11251,87
Bas Taravo	22,90	983,85	2692,39	782,77	7,34			412,57	4901,83
Fiumorbu Nord	278,74	311,66	364,20	2208,72	770,50	391,49	3971,14	1092,40	9388,83
Fiumorbu Sud	34,46	3522,69	933,08	2092,62	1001,24	70,99	698,37	1060,20	9413,66
Haut Taravo	354,05		2209,98	2684,76	572,75	1451,97	1418,32		8691,83
Libio	219,40		674,88	723,98	248,44		94,28	355,18	2316,15
Orezza	496,89	17,54	18,83	1586,67		1,72			2121,66
Stella	106,21	248,45	94,91	524,79					974,36
Stu Pietro	863,08	5,16	646,47	2402,15	290,22	376,64	11,67	227,39	4822,78
<b>Surface des 9 périmètres</b>	<b>2400,79</b>	<b>9302,62</b>	<b>12284,41</b>	<b>14320,24</b>	<b>3123,55</b>	<b>2292,81</b>	<b>6251,51</b>	<b>3907,05</b>	<b>53882,98</b>
Hors périmètre	4391,36	15010,13	26139,08	28106,99	4010,71	787,75	5854,84	6600,88	90901,74
<b>Surface totale</b>	<b>6792,15</b>	<b>24312,76</b>	<b>38423,49</b>	<b>42427,23</b>	<b>7134,27</b>	<b>3080,56</b>	<b>12106,34</b>	<b>10507,93</b>	<b>144784,73</b>

**Tableau 4 : Somme des surfaces (ha) des massifs forestiers**

Somme des surfaces (ha)	Essences dominantes								
	Périmètres d'actions	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime
Alta Rocca	28,04	5192,46	8449,90	1907,19	540,25		133,82	3503,59	19755,24
Bas Taravo	22,90	1173,06	4981,72	1088,33	7,34			582,63	7855,99
Fiumorbu Nord	417,28	598,88	995,09	4185,71	1630,63	1469,22	7930,77	2269,25	19496,83
Fiumorbu Sud	68,74	5503,51	1973,28	3742,45	2104,16	964,24	1188,19	2330,50	17875,08
Haut Taravo	498,87		3679,87	4502,80	904,65	5223,91	1898,18		16708,28
Libio	821,04		1604,93	1776,42	1221,82	87,10	1292,00	1567,21	8370,53
Orezza	1306,96	23,80	189,70	3701,79		64,58			5286,82
Stella	216,71	370,98	938,74	1021,16					2547,59
Stu Pietro	1390,54	8,21	1400,05	4060,32	585,76	2230,80	25,57	512,07	10213,31
<b>Surface des 9 périmètres</b>	<b>4771,09</b>	<b>12870,90</b>	<b>24213,26</b>	<b>25986,17</b>	<b>6994,61</b>	<b>10039,85</b>	<b>12468,52</b>	<b>10765,26</b>	<b>108109,67</b>
Hors périmètre	6295,56	18449,75	41738,07	41547,72	5985,93	3060,99	11860,68	13396,92	142335,61
<b>Surface totale</b>	<b>11066,65</b>	<b>31320,65</b>	<b>65951,33</b>	<b>67533,89</b>	<b>12980,54</b>	<b>13100,84</b>	<b>24329,20</b>	<b>24162,17</b>	<b>250445,28</b>

**Tableau 5 : Récapitulatif totaux**

		Essences dominantes								
		Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime	Total
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente < 80 %	Surface totale	4105	6966,58	25656,6	23554,0	5264,85	8797,51	10201	12657,8	97203,5
	Surface des 9 périmètres	<b>2228,91</b>	<b>3548,99</b>	<b>11232,7</b>	<b>10502,86</b>	<b>3530,81</b>	<b>6849,38</b>	<b>5203,3</b>	<b>6378,52</b>	<b>49475,56</b>
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessibles)	Surface totale	169,46	41,3	1870,98	1552,48	581,3	1222,77	2021,93	996,44	8456,66
	Surface des 9 périmètres	<b>141,40</b>	<b>19,29</b>	<b>696,11</b>	<b>1163,06</b>	<b>340,24</b>	<b>897,66</b>	<b>1013,6</b>	<b>479,68</b>	<b>4751,12</b>
Surface (ha) des massifs forestiers proposés desservis	Surface totale	6792,1	24312,73	38423,57	42427,12	7134,22	3080,56	12106,34	10507,92	144784,56
	Surface des 9 périmètres	<b>2400,79</b>	<b>9302,62</b>	<b>12284,4</b>	<b>14320,24</b>	<b>3123,55</b>	<b>2292,81</b>	<b>6251,5</b>	<b>3907,05</b>	<b>53882,98</b>
Surface totale (ha) des massifs forestiers	Surface totale	11066,56	31320,61	65951,22	67533,64	12980,37	13100,84	24329,27	24162,21	250444,72
	Surface des 9 périmètres	<b>4771,09</b>	<b>12870,9</b>	<b>24213,2</b>	<b>25986,17</b>	<b>6994,61</b>	<b>10039,8</b>	<b>12468,5</b>	<b>10765,2</b>	<b>108109,67</b>

**Tableau 6 : Evolution susceptible des dessertes**

Note : Pourcentage effectué sur la surface totale des massifs forestiers moins les surfaces inaccessibles non desservies par essence.

	ESSENCES DOMINANTES								
	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime	Total
% desservi actuellement	62,33%	77,73%	59,96%	64,30%	57,54%	25,93%	54,27%	45,36%	59,83%
% non desservi proposé à l'étude sur 9 périmètres	20,45%	11,35%	17,53%	15,92%	28,48%	57,66%	23,33%	27,53%	20,45%
% Total (desservi+étudié)	82,78%	<b>89,07%</b>	<b>77,49%</b>	80,22%	<b>86,01%</b>	83,60%	<b>77,60%</b>	<b>72,89%</b>	80,28%

## Validation méthodologique

Critère validé par le comité de pilotage

- Desserte

La **commission a validé la zone tampon de 250 m** de part et d'autres des dessertes existantes.

Cela permet d'obtenir une zone que l'on peut qualifier de « desservie », soit parce qu'elle est directement à proximité d'une desserte, soit parce qu'une desserte de faible longueur peut être envisagée. Toutefois, cette méthode ne présume pas de la praticabilité par les grumiers des dessertes identifiées

Modifications à effectuer

- Essences

Globalement, la question sur la valeur des essences revient alors que cela avait été écarté précédemment.

Des essences prioritaires ressortent afin d'obtenir une certaine efficacité par rapport aux enjeux de la filière.

Les essences importantes sont donc : le Pin Laricio, le Chêne Vert, le Châtaignier et le Pin Maritime.

- Périmètres d'études à réajuster

Les 9 périmètres ont été étudiés et ont été sujet à un débat, qui a permis d'éliminer et de réajuster certains périmètres en tenant rigueur des besoins de la filière.

Le massif d'Orezza devra donc être réajusté en fonction des massifs forestiers non desservies de châtaignier présents dans les communes de la région.

Un consensus sur des périmètres non prioritaires a été également approché. En effet la zone de Stella est soumise à des contraintes environnementales (DOCOB) et est peu productive.

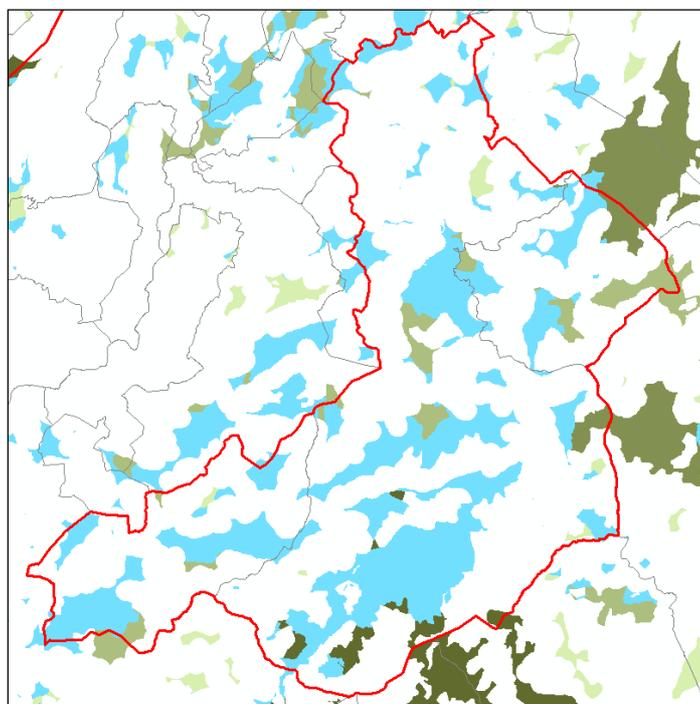
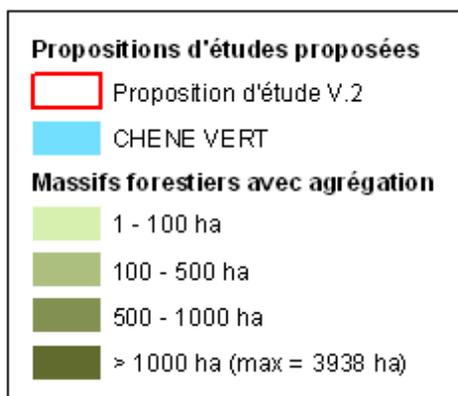
On remarque également que le massif du Libio est déjà en cours de financement depuis 2008.

**ETAPE 3 : PROPOSITION DE PERIMETRES D' ACTIONS DES ZONES FORESTIERES POTENTIELLEMENT PRODUCTIBLES NON DESSERVIES V.2, REUNION DU 5 JUILLET 2011**

**Périmètre d'étude proposé : Alta Rocca**

- Descriptif des communes : Carbini, Foce, Levie.

- Essence dominante : Chêne vert

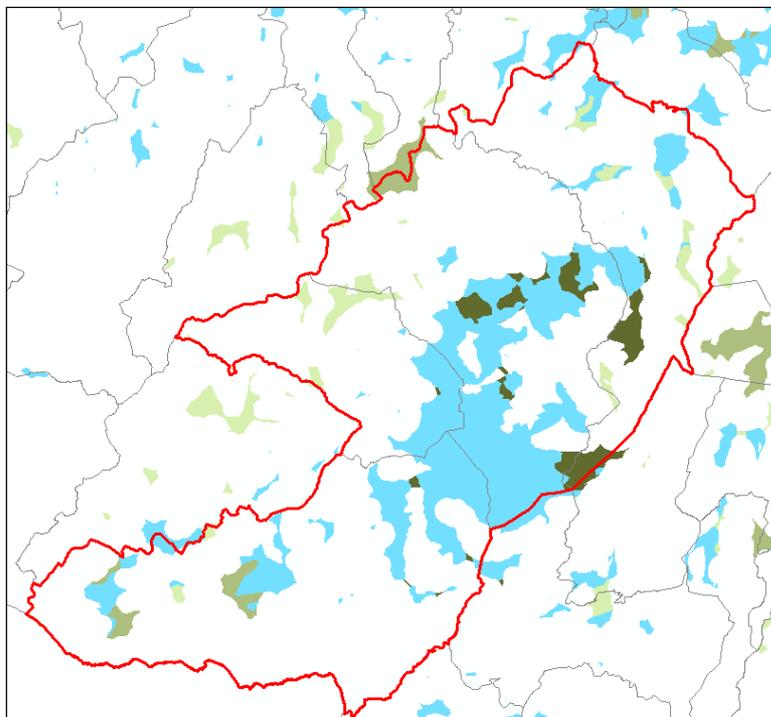
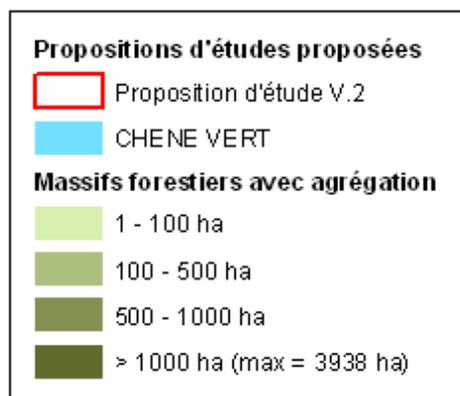


PERIMETRE D'ETUDE PROPOSEE : ALTA ROCCA	Essences dominantes							
	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Pin Laricio	Pin Maritime	Total
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente < 80 %	2,99	43,69	<b>2887,49</b>	275,59	47,43	74,1	188,49	3519,7
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessibles)			<b>29,63</b>	1,71	0,17	1,99	6,02	39,52
Surface (ha) des massifs forestiers proposés desservis	25,05	296,14	<b>3874,12</b>	927,57	136,53	57,74	86,01	5403,1
Surface totale (ha) des massifs forestiers	28,04	339,83	<b>6791,25</b>	1204,86	184,14	133,82	280,51	8962,4

## Périmètre d'étude proposé : Bas Taravo

- Descriptif des communes : Petreto Bicchisano, Moca Croce, Olmeto, Casalabriva, Moca Croce, Olmeto, Casalabriva

- Essence dominante : Chêne vert

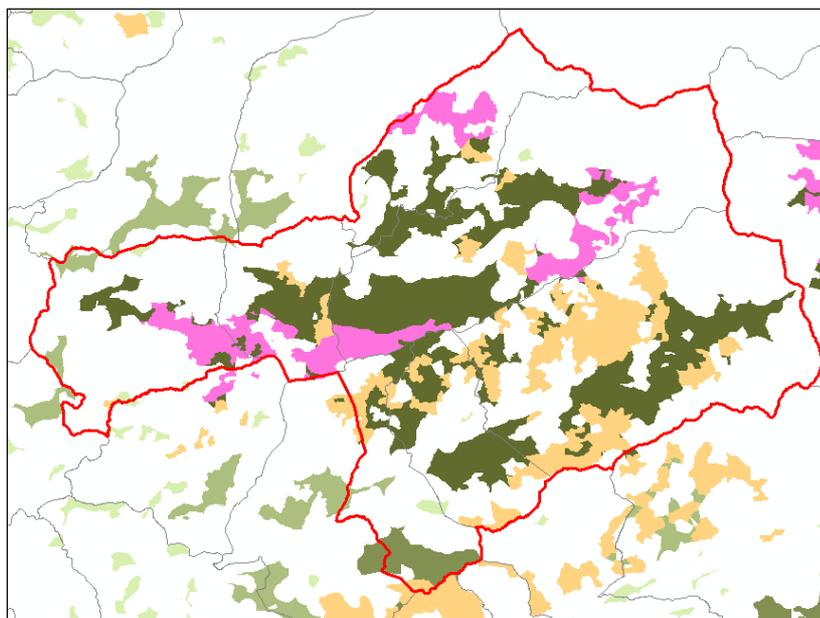
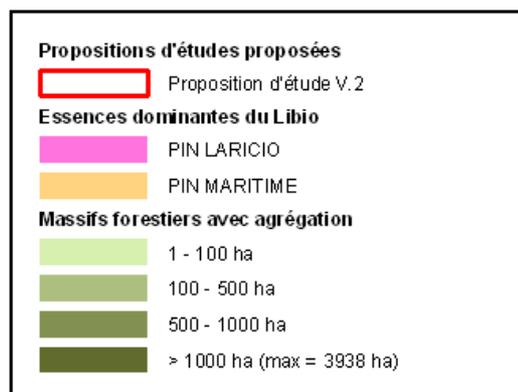


PERIMETRE D'ETUDE PROPOSE : BAS TARAVO	Essences dominantes						
	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Pin Maritime	Total
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente < 80 %		189,22	<b>2269,36</b>	305,54		168,49	2932,61
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessibles)			<b>19,97</b>	0,02		1,57	21,56
Surface (ha) des massifs forestiers proposés desservis	22,9	983,83	<b>2692,37</b>	782,77	7,35	412,56	4901,78
Surface totale (ha) des massifs forestiers	22,9	1173,06	<b>4981,73</b>	1088,33	7,35	582,63	7856

## Périmètre d'étude proposé : Libio

- Descriptif des communes : Azzana, Rezza, Murzo, Poggiolo, Orto, Pastricciola, Guagno

- Essences dominantes : - Pin Laricio  
- Pin Maritime

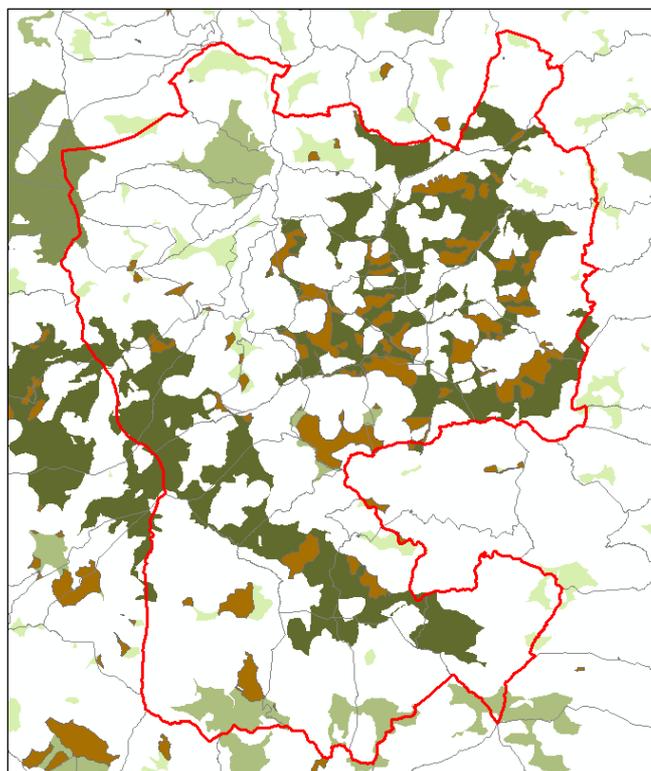
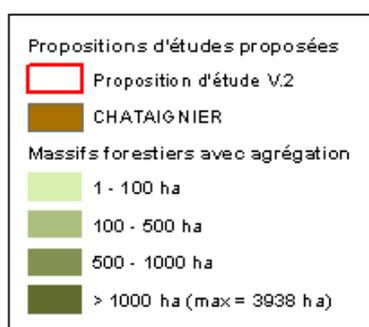


PERIMETRE D'ETUDE PROPOSE : LIBIO	Essences dominantes							
	Châtaignier	Chêne Vert	Divers Feuillus	Divers Résineux	Hêtre	Pin Laricio	Pin Maritime	Total
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente < 80 %	598,61	731,97	937,35	907,12	44,12	<b>1030,53</b>	<b>1024,13</b>	5273,8
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessibles)	3,04	198,09	115,1	66,25	42,97	<b>167,2</b>	<b>187,88</b>	780,53
Surface (ha) des massifs forestiers proposés desservis	219,4	674,89	723,95	248,43		<b>94,28</b>	<b>355,16</b>	2316,1
Surface totale (ha) des massifs forestiers	821,05	1604,94	1776,41	1221,79	87,09	<b>1292</b>	<b>1567,23</b>	8370,5

## Périmètre d'étude proposé : Orezza

Descriptif des communes : Carcheto, Brustico, Carpineto, Ficaja, Croce, Felce, Matra, Perelli, Pianello, Monacia d'Orezza, Moita, Novale, Orneto, Pero, Casevecchie, Parata, Piazzali, Piazzole, Piedipartino, Pietricaggio, Pietra di Verde, Piobetta, Pie d'Orezza, San Damiano, San Giovanni di Moriani, Santa Reparata di Moriani, Tarrano, Valle d'Orezza, Velone

Essence dominante : Châtaignier



PERIMETRE D'ETUDE PROPOSE : OREZZA	Essences dominantes					
	Châtaignier	Chêne Liège	Chêne Vert	Divers Feuillus	Hêtre	Total
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente < 80 %	1069,43	6,26	409,83	2776,95	678,14	4940,61
Surface (ha) des massifs forestiers proposés non desservis et de pente > 80 % (massifs considérés comme inaccessibles)	132,84		61,69	619,64	124,01	938,18
Surface (ha) des massifs forestiers proposés desservis	1113,94	17,54	136,91	3783,41	41,14	5092,94
Surface totale (ha) des massifs forestiers	2316,24	23,8	608,46	7180,05	843,3	10971,85

## Le grand secteur de Pin Laricio

Si dessous, un tableau comprenant les surfaces de Pin Laricio non desservies et de pente < 80 % par commune dans le périmètre défini (cf. carte de propositions d'études de périmètres)

Commune	Surface de Pin Laricio (ha)	Commune	Surface de Pin Laricio (ha)	Commune	Surface de Pin Laricio (ha)
Albertacce	676,4	Guagno	446,17	Rezza	0,14
Asco	349,06	Isolaccio-di-Fiumorbo	88,72	Rosazia	36,09
Azzana	0,97	Manso	327,86	Rospigliani	8,75
Calacuccia	18,29	Mauso	86,95	Salice	2,98
Calenzana	418,44	Muracciole	155,63	Sampolo	11,15
Casamaccioli	205,51	Murzo	187,57	Serriera	1,65
Castirla	182,48	Noceta	18,56	Soccia	7,31
Chisa	20,84	Olmi-Cappella	231,52	Solaro	285,27
Ciamannacce	66,47	Orto	194,06	Soveria	30,7
Corcia	512,76	Palneca	142,59	Tasso	123,73
Corte	811,2	Pastricciola	3,29	Venaco	181,55
Cozzano	26,36	Pietroso	74,92	Vezzani	112,44
Cristinacce	0,1	Poggiola	24,98	Vivario	1170,47
Evisa	612,77	Poggio-di-Nazza	381,88	Zicavo	40,02
Ghisoni	1384,34	Poggiolo	198,31	<b>Total</b>	<b>9861,25</b>

Il semble ici intéressant de rappeler qu'il y a **24329,20 ha** de Pin Laricio en Corse, dont **10201,02 ha de surface** non desservie et de pente inférieure à 80 %.

Les calculs ci-dessus montrent que la surface totale de Pin Laricio non desservie et de pente inférieure à 80 % sur le périmètre défini est de **9861,25 ha**.



**Proposition de périmètres d'études V.2**

Périmètres d'études proposés

Massifs de Pin Laricio

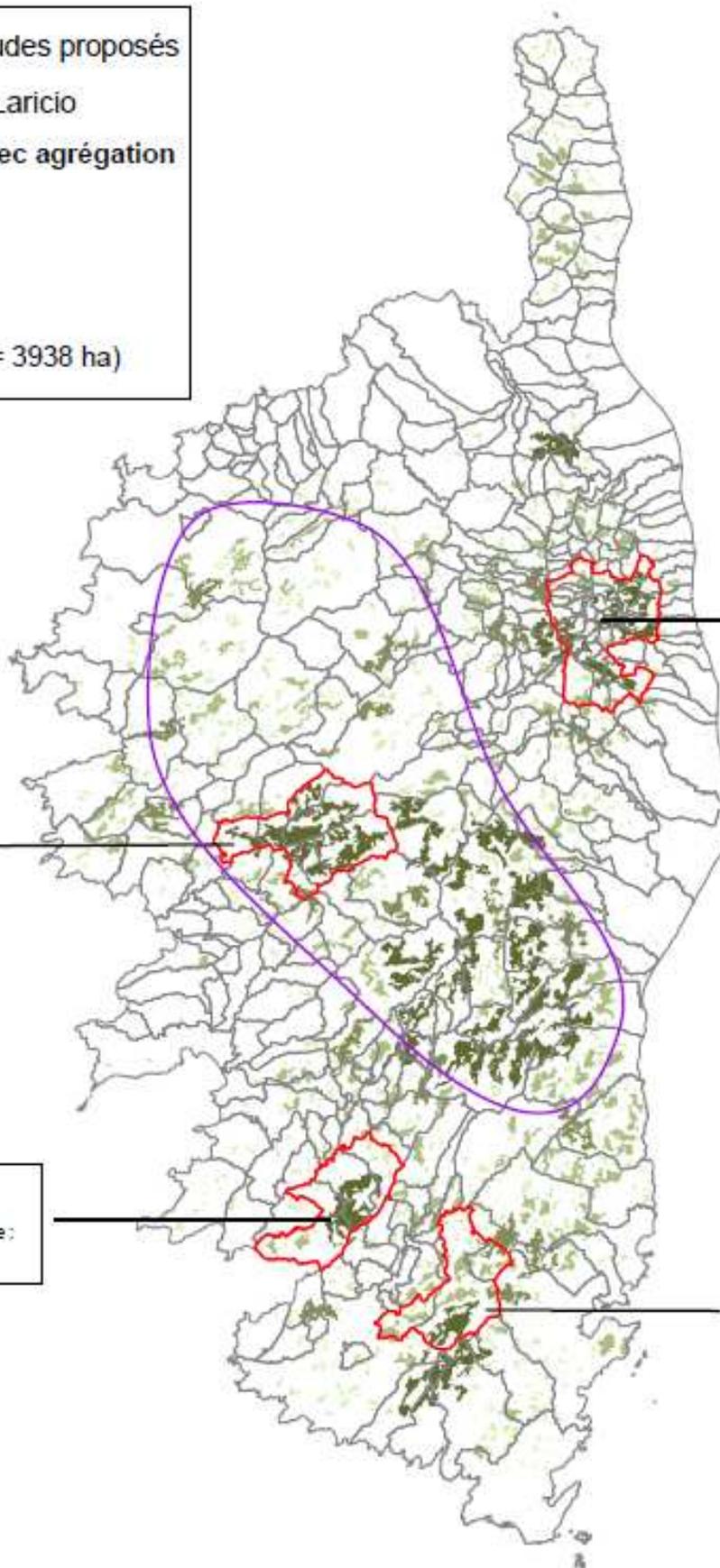
**Massifs forestiers avec agrégation**

1 - 100 ha

100 - 500 ha

500 - 1000 ha

> 1000 ha (max = 3938 ha)



**Libio**

Essences dominantes :  
- Pin Laricio  
- Pin Maritime

**Orezza**

Essence dominante :  
- Châtaigner

**Bas Taravo**

Essence dominante :  
- Chêne vert

**Alta Rocca**

Essence dominante :  
- Chêne vert

0 5 10 20 Kilomètres



1:550 000

## Validation méthodologique

### - Critère validé par le comité de pilotage

#### Essences forestières

L'étude consistait à se recentrer autour d'essences importantes pour la filière afin d'obtenir une certaine efficacité par rapport aux enjeux.

Les **essences importantes** étant le Pin Laricio, le Chêne Vert, le Châtaignier et le Pin Maritime, les **périmètres ont été réajustés** afin de correspondre aux besoins des différentes essences dominantes pour la filière.

Ainsi, cinq zones ont donc été repérées :

- 4 massifs qui s'appuient sur des limites communales.
- 1 grand secteur ciblé sur le Pin Laricio (situé en zone centrale de la Corse). L'intérêt sera d'y associer un travail sur les caractéristiques actuelles de la ressource en Pin laricio.

Pour le grand secteur de Pin Laricio, l'étude se doit d'être plus particulière et plus large sur la ressource.

Il y a une attente de propositions de travaux. La ressource ne doit pas seulement s'évaluer en termes de volume, mais elle doit également pouvoir proposer des potentialités en fonction des qualités.

Comme le besoin de la filière n'est pas exprimé (marché), il est difficile de prévoir les zones favorables pour mobiliser le bois. Il faudrait donc une description typologique des forêts pour savoir ce que l'on dispose, et en fonction de l'état de la desserte existante connaître les catégories de bois accessibles ou potentiellement envisageable pour y réaliser des récoltes.

Au niveau de la qualité du bois, il faut savoir ce que veulent les industries avant de faire des dessertes qui permettent d'adapter la ressource à l'industrie. Il apparaît utile de réaliser une étude sur les caractéristiques de la ressource pour les 15 à 20 prochaines années, en particulier vis-à-vis des potentialités d'approvisionnement de l'industrie du bois.

### - Périmètres d'études validés

Les 5 périmètres ont été étudiés et ont pu être validés.

En effet on retrouve les essences dites importantes dans ces zones d'actions.

Le périmètre d'étude d'Orezza a pour essence dominante le châtaignier, la zone du Libio pour essences dominantes le Pin Maritime et le Pin Laricio, tandis que le Bas Taravo et l'Alta Rocca ont le Chêne Vert comme principale essence non desservie.

## **L'APPEL A PROJET**

### **Principe de l'appel à projet**

La consolidation des mesures du PDRC est le principe de l'appel à projet. Son objectif est de formuler une démarche lisible, consolidée et cohérente en faveur de l'aménagement foncier rural agricole et forestier, qui dépasse et précise la nomenclature complexe du PDRC nécessitée par le FEADER, par Axe et n° de Mesure, en proposant une dizaine de thèmes comme actions prioritaires, aux porteurs de projets potentiels.

L'appel à projets est ouvert à partir de la publication de l'avis du Conseil Exécutif validant l'Appel à projets. Les demandes doivent être déposées au plus tard au 31 mai 2013.

### **Enjeu de l'intervention**

#### Domaines d'activités concernés

La pérennisation et le développement des activités agricoles et forestières requièrent un aménagement de l'espace rural avec un double objectif, celui de maintenir une haute valeur des paysages, de leur nature et de la culture qui s'y rattache, et celle de créer des opportunités économiques de valorisation des potentialités naturelles et culturelles de ces territoires.

Ces enjeux de l'aménagement doivent respecter ces orientations environnementales et économiques certes duelles mais bien compatibles, selon les orientations décidées par le PDRC.

Pour répondre à ces prescriptions, l'aménagement foncier rural, agricole et forestier en Corse doit s'établir sur :

- une base collective, ou concertée de façon à élargir cette problématique au-delà des seules nécessités de modernisation des exploitations agricoles, en prenant en compte l'organisation de l'espace rural des versants, des massifs et des territoires,
- le respect des règles environnementales, sur l'eau, la forêt, les sols,
- une garantie d'entretien par une viabilisation économique indispensable.

#### Objectifs opérationnels

Cet appel à projet est établi à partir de mesures contribuant de façon ordonnée et cohérente à l'aménagement de l'espace rural agricole et forestier.

Ces mesures sont mobilisées au titre de la programmation régionale en faveur du Développement Agricole et Rural dans le cadre du FEADER, sans préjudice d'autres dispositifs financiers; structurels, exceptionnels, ou relevant des compétences des collectivités locales (FEDER, FSE, PEI, Départements...) pouvant éventuellement intervenir dans ce domaine.

La stratégie sous tendue par cet AAP relève de la séquence suivante :

#### A - La mobilisation du foncier et les démarches concertées locales

Point de départ de l'aménagement rural, plusieurs thèmes prioritaires sont envisagés en faveur de la mobilisation quantitative et qualitative des espaces agricoles et forestiers, par l'animation foncière, l'élaboration de plan de gestion et la structuration du foncier. Pour cela la poursuite des expériences lancées par l'ODARC sur la mise en place d'association foncière doit être poursuivi et amplifiée. Ce doit être aussi le plus sûr moyen d'associer les collectivités à un zonage durable des terres agricoles et forestières et d'établir les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de stratégies locales de développement.

Ces actions mobilisent les mesures 341A et 341B du PDRC.

#### B - L'équipement en infrastructures

A l'instar de l'espace urbain qui profite depuis toujours de politiques sectorielles adaptées, la nécessité de doter l'espace agricole et forestier d'infrastructures est envisagée par la mise en œuvre des thèmes sur la desserte agricole et forestière, et l'irrigation au titre des mesures 125A et 125B.

#### C - La réhabilitation

3ème niveau d'intervention : la réhabilitation des secteurs à haute valeur mais difficilement productifs et donc échappant à la problématique de la modernisation des exploitations agricoles et forestières.

Ainsi différents thèmes mobilisant les mesures 216 relative à la sauvegarde des espaces à haute valeur naturelle, et la mesure 323A concernant l'accompagnement des activités pastorales doivent permettre le maintien d'un patrimoine naturel et culturel qui constitue pour une large part l'identité de la montagne : vergers traditionnels à châtaigniers et oliviers, paysages en terrasses, activité pastorale.

### **Stratégies locales de développement de la filière bois : 341A**

Dans le cadre de la proposition méthodologique des zones forestières potentiellement productibles non desservies, la principale règle applicable est **la mesure 341A sur les stratégies locales de développement de la filière bois.**

#### a) Principe du dispositif

La mobilisation de la mesure 341A visant à promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace, permet de soutenir l'élaboration des stratégies locales de développement de la filière forêt - bois sur un territoire. Cette animation est nécessaire à toutes les étapes de la vie de ces stratégies : émergence, mise en œuvre, actualisation.

La mesure soutient les dépenses immatérielles pour la réalisation des actions suivantes :

- charte forestière de territoire,

- plan de développement de massif forestier,
- schéma de desserte forestier,
- certification forestière,
- tout autre démarche innovante en matière de développement local forestier.

#### b) Bénéficiaires de la mesure

Les bénéficiaires correspondent à tous porteurs de projet collectif tels que : un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, un établissement public, un parc naturel régional, un pays dont la structure porteuse peut être une association, un syndicat mixte, une fédération d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou un Groupement d'Intérêt Public.

#### c) Financements

Les dépenses doivent correspondre à l'animation de l'émergence et de la mise en œuvre du projet, la formation et les études / diagnostic pour l'élaboration de la stratégie ou la mise en œuvre des actions.

Le taux maximal d'aides publiques pour ce dispositif est fixé à 100 %. Les opérations visant à mettre en œuvre les objectifs du PPRDF seront prioritaires.

## CONCLUSION – FICHE RECAPITULATIVE

### Validation des critères d'études

		REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE		
		28 février	12 mai	5 juillet
CRITERES	Essences	Proposition de classement des 8 essences dominantes en fonction d'un indice de valeur	Approche par type d'essence	Approche par <b>type d'essence</b> avec une véritable priorité pour le pin laricio. <i>Validation</i>
	Desserte	500 m de part et d'autres des dessertes existantes	Mise en tampon <b>250 m</b> <i>Validation</i>	
	Pente	Deux classes ont été déterminées : - <80% - >80% <i>Validation</i>		

### Validation des périmètres d'actions

L'étude consistait à se recentrer autour d'essences importantes pour la filière afin d'obtenir une certaine efficacité par rapport aux enjeux. Cinq zones ont donc été repérées :

- **4 massifs** qui s'appuient sur des **limites communales**.
- **1 grand secteur** ciblé sur le **Pin Laricio** (situé en zone centrale de la Corse). L'intérêt sera d'y associer un travail sur les caractéristiques actuelles de la ressource en Pin laricio.

### L'appel à projet

Le PPRDF suivra ensuite **une voie d'approbation** prévue par la réglementation (consultation du public, approbation par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers et arrêté préfectoral).

Les acteurs territoriaux vont être sollicités pour qu'ils puissent élaborer des projets d'animations et répondre aux **appels à projet**. Ces appels à projet seront définis sur une durée de **3 ans**.

Les dossiers seront co-instruits avec l'Etat du fait de leur lien avec le PPRDF.

L'appel à projet se fera dès le 27 juillet. Le taux d'aide possible est de 100%.